

RCS : BOBIGNY  
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 07455  
Numéro SIREN : 444 737 670  
Nom ou dénomination : 17 MARS

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2023 sous le numéro de dépôt 11920

1 BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SAS 17 MARS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : 4 RUE LAMARTINE

93310 LE PRE SAINT GERVAIS

Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET \* 4 4 4 7 3 7 6 7 0 0 0 0 4 2

Néant

				Exercice N, clos le		N-1		
				31122022		31122021		
		Brut		Amortissements, provisions		Net		
		1		2		3		
						Net		
						4		
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
		Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement*	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 843	AG	5 053	1 790	
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
		Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	316 179	AU	160 625	155 554	118 656
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations	CU			CV				
Créances rattachées à des participations	BB			BC				
Autres titres immobilisés	BD			BE				
Prêts	BF			BG				
Autres immobilisations financières *	BH		2 770	BI		2 770		
	TOTAL (II)	BJ	325 792	BK	165 678	160 114	118 656	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ		126 484	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Produits et acomptes sur commandes	BV		BW			
		CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	443 012	BY	443 012	376 175
			Autres créances (3)	BZ	69 391	CA	69 391	48 710
			Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	800	CE	800	800
Disponibilités	CF		398 303	CG	398 303	472 209		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	20 030	CI	20 030	3 695		
	TOTAL (III)	CJ	931 536	CK	931 536	1 028 073		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 257 328	IA	1 091 650	1 146 729		
Remarque (1) Dont droit au bal	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP			(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks :			Créances :			

Designation de l'entreprise <b>SAS 17 MARS</b>		Néant		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : ..... 7.500..... )	DA	7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	284 131	343 873
	Report à nouveau	DH		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>140 641</b>	<b>40 258</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>433 022</b>	<b>392 381</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP	282	
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	<b>282</b>	
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	234 856	307 973
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	13 414	1 706
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	88 939	178 613
	Dettes fiscales et sociales	DY	310 906	266 056
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	10 230	
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>658 346</b>	<b>754 348</b>	
Ecart de conversion passif *	(V)			
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>1 091 650</b>	<b>1 146 729</b>	
<b>RENVois</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	497 272	519 492
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

(Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise				SAS I7 MARS				Néant		
CADRE A	IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
				1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD	5 053	KE	1 790	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre		L9		KJ		KK		
		Sur sol d'autrui		M1		KM		KN		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		M2		KP		KQ		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		M3		KS		KT		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		158 977	KW	8 767
		Matériel de transport *				KY		2 597	KZ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		106 599	LC	62 360
		Emballages récupérables et divers *				LE			LF	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		
	Avances et acomptes					LK		LL		
	TOTAL III					LN		268 173	LO	71 128
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		
	Autres participations					8U		8V		
	Autres titres immobilisés					IP		IR		
	Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		
TOTAL IV					LQ		LR		2 770	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG		273 226	ØH	75 688	
CADRE B	IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		1		2		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN	CØ	DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO	LV	LW	6 843	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions		IS		MG		MH		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		
		Inst. gales, agenets, aménagements divers		IU		MM		167 744	MN	
		Matériel de transport		IV		MP		2 597	MQ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		23 121	MT	145 838
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV			MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY		NG		23 121	NH	316 179
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		
	Autres participations			IØ		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2 770	2F	
TOTAL IV			I3		NJ		NK		2 770	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		23 121	ØL	325 792	

Désignation de l'entreprise : SAS 17 MARS										Néant	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EI		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	5 053	PF		PG		PH	5 053	
<b>TOTAL I</b>			RK	<b>5 053</b>	RM		RN		RO	<b>5 053</b>	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ		
Constructions			PR		PS		PT		PU		
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres			QD	81 493	QE	16 280	QF		QG	97 773	
immobilisations			QH	2 597	QI		QJ		QK	2 597	
corporelles			QL	65 427	QM	17 949	QN	23 121	QO	60 255	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			QP		QR		QS		QT		
Emballages récupérables et divers			QU	149 517	QV	34 229	QW	23 121	QX	160 625	
<b>TOTAL II</b>			ØN	<b>154 570</b>	ØP	<b>34 229</b>	ØQ	<b>23 121</b>	ØR	<b>165 678</b>	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						RIPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
<b>TOTAL I</b>		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Sur sol propre		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
Constructions		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
Inst. gales, agenc et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
Inst. gales, agenc am. divers		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
<b>TOTAL II</b>		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL III</b>		NL			NM			NO			
<b>Total général (I + II + III)</b>		NP	NQ	NR	NS	NI	NU	NV			
<b>Total général non ventilé ( NP + NQ + NR )</b>		NW	<b>Total général non ventilé ( NS + NT + NU )</b>		NY	<b>Total général non ventilé ( XW + XY )</b>		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9	Z8		
Primes de remboursement des obligations								SP	SR		

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 33 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS 17 MARS**

Néant

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	282	5X	5Y	282
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	<b>282</b>	TW	TX	<b>282</b>
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
<b>TOTAL III</b>	7B	TY		TZ	UA	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	UB	<b>282</b>	UC	UD	<b>282</b>
	Dont dotations et reprises			UE	UF	
				UG	UH	
				UJ	UK	
			282			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Formulaire obligatoire (article 33 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 17 MARS				Neant				
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	2 770	UV	UW 2 770		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	443 012	443 012			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	6 986	6 986		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	54 638	54 638		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	7 767	7 767			
	Charges constatées d'avance		VS	20 030	20 030			
	<b>TOTAUX</b>			VT	<b>535 203</b>	VU	<b>532 433</b>	VV
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
			VF					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG					
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	234 856	73 783	161 074		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	88 939	88 939				
Personnel et comptes rattachés		8C	50 694	50 694				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	103 932	103 932				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	33 333	33 333			
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	114 903	114 903			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	8 045	8 045			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	13 414	13 414				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	10 230	10 230				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
<b>TOTAUX</b>			VY	<b>658 346</b>	VZ	<b>497 272</b>	<b>161 074</b>	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tes auprès des associés personnes physiques	VL	13 414
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	73 117	Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 17 MARS</b>		Néant		Exercice N. clos le : <b>31122022</b>			
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
				WA	<b>140 641</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	XE		
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) <b>RB</b> )				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW	90	
	Amendes et pénalités	WJ	90) Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	37 604	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)			18		
- imposées au taux de 0 %			ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme		WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	8 282	
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
				<b>TOTAL I</b>	WR	<b>186 617</b>	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
		- imposées au taux de 0 %				WH	
		- imposées au taux de 19 %				WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
Régime des sociétés mères et des filiales *			Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		
Produit net des actions et parts d'intérêts :							
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *							
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés) (art. 44 septies)	K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	OV	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB
		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	
	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI					
	Dr. ded. exc (art. 39 decies A)	YA	Dr. ded. exc (art. 39 decies B)	YB	Dr. ded. exc (art. 39 decies C)	YC	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL	Dr. ded. exc (art. 39 decies D)	YD	
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XI	<b>186 617</b>		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL			
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XX) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)				XX	<b>186 617</b>		
				XO	<b>0</b>		

Désignation de l'entreprise <b>SAS 17 MARS</b>		Néant
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XI. du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	49 304
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b> à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne W1	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 17 MARS</b>										Néant			
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	40 258			Dividendes	- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE	59 742			Autres répartitions		ZE		100 000			
						Report à nouveau		ZF					
	<b>TOTAL I</b>	ØF	<b>100 000</b>				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH		<b>100 000</b>		
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	334 836			420 891				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8		107 893		XQ	116 252			120 906				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	1 651							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	141 470			34 452				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	120 485			101 631				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	<b>714 693</b>			<b>677 880</b>				
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	4 428			4 687				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z	5 873			12 607				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	<b>10 301</b>			<b>17 294</b>				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	413 179			308 163				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	116 154			97 541				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *				ØB	740 043							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		0%			0%			
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP												
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0									ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA												
						Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
						Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble. ID					Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
						Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale. JH					N° SIRET de la société mère du groupe. JJ								

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NO1 pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 37 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 17 MARS							Néant
<b>A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle		
	(7)	(8)	(9)	(10)	(6)		
I - Immobilisations *							
1 MATERIEL INFO	1 072			1 072			
2 MATERIEL INFO	2 611			2 611			
3 MATERIEL INFO	1 343			1 343			
4 MATERIEL INFO	2 016			2 016			
5 MATERIEL INFO	2 564			2 564			
6 MATERIEL INFO	4 417			4 417			
7 MATERIEL INFO	3 638			3 638			
8 MATERIEL INFO	2 767			2 767			
9 MATERIEL INFO	2 694			2 694			
10							
11							
12							
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
(7)	(8)	(9)	19%	15% ou 12.80%	0%	(11)	
I - Immobilisations *							
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
II - Autres éléments							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
<b>CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))</b>							
<b>CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))</b>			(A)	(B)		(C)	
<b>CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)</b>				(B) (Ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 338 bis JA, 208 C et 210 E du CGI



Formulaire obligatoire (article 55 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS 17 MARS**

Néant

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ①

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 12,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①\*.

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU**

Origine (1)	Moins-values à 12,80 % (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % (3)	Solde des moins-values à 12,80 % (4)
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

**ÉTAT NÉANT**

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \***

Origine (1)	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme (4)	Imputations sur le résultat de l'exercice (5)	Solde des moins-values à reporter col. (6) = (2) - (3) - (5) - (6)
	A 19 % ou à 15 % (2)	A 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (3)			
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME  
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 17 MARS</b>		Néant <input type="checkbox"/>				
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>	<b>3</b>					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>	<b>6</b>					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice <b>(1)</b>	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année <b>(2)</b>	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice <b>(5)</b>		
		donnant lieu à complément d'impôt <b>(3)</b>	ne donnant pas lieu à complément d'impôt <b>(4)</b>			

ÉTAT NÉANT

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 17 MARS</b>		Néant	
Exercice ouvert le : <b>01012022</b> et clos le : <b>31122022</b>		Durée en nombre de mois : <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RI		
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		2 173 976
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>		<b>2 173 976</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OII		4
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XI		
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>		<b>4</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON		42 556
Variation négative des stocks	OQ		126 484
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		550 340
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		46 033
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		71 830
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>		<b>837 243</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	<b>1 336 737</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA		1 336 737
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		2 173 976
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1 0 (1) Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 4 4 4 7 3 7 6 7 0 0 0 0 4 2

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 17 MARS

ADRESSE ( voie ) 4 RUE LAMARTINE

CODE POSTAL 93310

VILLE

LE PRE SAINT GERVAIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique KAROLYI Prénom(s) GERALDINE  
 Nom marital  % de détention 99,80 Nb de parts ou actions 499  
 Naissance : Date 17031975 N° département 75 Commune PARIS Pays FRANCE  
 Adresse : N° 19 Voie RUE BAUDIN  
 Code postal 93310 Commune LE PRE ST GERVAIS Pays FRANCE

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MIE pour Mademoiselle. Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL**

**CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL**

**S.A.S. " 17 MARS "**  
**4, rue Lamartine**  
**93310 LE PRE SAINT GERVAIS**

\*\*\*\*\*

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2022**

**SOCIETE D'ORGANISATION, DE GESTION, D'EXPERTISE ET DE CONTROLE COMPTABLE**

**S.O.G.E.C.C.**  
**12, rue Yves Toudic**  
**75010 - PARIS**

# Règles et Méthodes Comptables



État exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 091 650 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

Total produits de 2 062 633 euros  
Total charges de 1 921 992 euros,  
Dégageant ainsi un résultat de 140 641 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2022 et finit le 31/12/2022. Il a une durée de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour l'application des nouvelles normes comptables, la société opte pour la méthode prospective simplifiée.

## **Immobilisations**

Par dérogation à la loi sur l'évaluation des actifs, la Société, respecte les critères définissant les PME, a décidé de conserver la valeur d'usage pour l'amortissement des immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'usage.

## **Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement**

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.  
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## **Stocks**

Les stocks sont évalués selon la méthode: premier entré, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure au dit cours du jour.

## **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **Primes de remboursement des obligations**

*NON APPLICABLE*

## **Provisions réglementées**

*NON APPLICABLE*

## **Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en «écart de conversion» .

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

## **Opérations à long terme**

*NON APPLICABLE*

## **Changement de méthode d'évaluation**

Aucun changement de méthode n'est intervenu durant l'exercice.

## **Changement de méthode de présentation**

Aucun changement de méthode n'est intervenu durant l'exercice.

## **Informations complémentaires**

*NEANT*

# Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	5 053		1 790			6 843
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>5 053</b>		<b>1 790</b>			<b>6 843</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	158 977		8 767			167 744
Matériel de transport	2 597					2 597
Matériel de bureau, mobilier	106 599		62 360		23 121	145 838
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>268 173</b>		<b>71 128</b>		<b>23 121</b>	<b>316 179</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières			2 770			2 770
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			<b>2 770</b>			<b>2 770</b>
<b>TOTAL</b>	<b>273 226</b>		<b>75 688</b>		<b>23 121</b>	<b>325 792</b>

## Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	5 053			5 053
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>5 053</b>			<b>5 053</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	81 493	16 280		97 773
	Matériel de transport	2 597			2 597
	Matériel de bureau, mobilier	65 427	17 949	23 121	60 255
	Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>149 517</b>	<b>34 229</b>	<b>23 121</b>	<b>160 625</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>154 570</b>	<b>34 229</b>	<b>23 121</b>	<b>165 678</b>

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							

# Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022	
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>						
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres			282		282	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				282		282
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>incorporelles</li> <li>corporelles</li> <li>des titres mis en équivalence</li> <li>titres de participation</li> <li>autres immo. financières</li> </ul>					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients					
	Autres					
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>				282		282

Dont dotations et reprises

- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

282

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	2 770		2 770
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	443 012	443 012	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	6 986	6 986	
	Taxes sur la valeur ajoutée	54 638	54 638	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	7 767	7 767	
Charges constatées d'avances	20 030	20 030		
	<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>535 203</b>	<b>532 433</b>	<b>2 770</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	234 856	73 783	161 074	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	88 939	88 939		
	Personnel et comptes rattachés	50 694	50 694		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	103 932	103 932		
	Impôts sur les bénéfices	33 333	33 333		
	Taxes sur la valeur ajoutée	114 903	114 903		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	8 045	8 045		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	13 414	13 414		
Autres dettes	10 230	10 230			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>658 346</b>	<b>497 272</b>	<b>161 074</b>	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		73 117			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		13 414			

## Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2022

<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>56 052</b>
<b>Autres créances clients</b>		<b>55 552</b>
<i>FACTURES A ETABLIR</i>	55 552	
<b>Autres créances</b>		<b>501</b>
<i>AVOIR A RECEVOIR</i>	218	
<i>DIFFERENCES D' EVAL DE JETONS DETENUS - ACTIF</i>	282	

## Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2022

<b>Total des Charges à payer</b>		<b>82 423</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>13 676</b>
<i>FOURNISSEURS FNP</i>	<i>13 676</i>	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>68 747</b>
<i>CONGES PAYES</i>	<i>35 217</i>	
<i>CHARGES / CONGES PAYES</i>	<i>14 087</i>	
<i>URSSAF LIMOUSIN A DECLARER</i>	<i>19 443</i>	

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2022
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>20 030</b>
ZOOM		10	
DIGITAL RIVER		1 925	
TEAM VIEWER		89	
STRATEGIES		104	
SYNOLOGY		1 345	
ADOBE		419	
CLUB DES DA		135	
KIMSUFI		125	
MAXON		7 671	
ECOVADIS		260	
ADOBE CREATIVE CLOUD		7 949	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
	<b>TOTAL</b>		<b>20 030</b>

## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2022
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			

## Charges à répartir

Etat exprimé en euros

	Durée amortissement ou étalement	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/12/2022
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>					
Charges différées					
Frais d'acquisition des immobilisations					
Frais d'émission des emprunts					
Charges à étaler					

--	--	--	--	--	--

## Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	500,00	15,0000	7 500,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	<b>Du capital social fin d'exercice</b>	<b>500,00</b>	<b>15,0000</b>	<b>7 500,00</b>

# Crédit-Bail

Etat exprimé en euros

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2022
<b>VALEUR D'ORIGINE</b>						
<b>AMORTISSEMENTS</b>	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	<b>TOTAL</b>					
<b>REDEVANCES PAYEES</b>	Cumul exercices antérieurs				11 643	11 643
	Redevances Exercice				5 545	5 545
	<b>TOTAL</b>				<b>17 188</b>	<b>17 188</b>
<b>REDEV. RESTANT A PAYER</b>	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	<b>TOTAL</b>					
<b>VALEUR RESIDUELLE</b>	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	<b>TOTAL</b>					
<b>MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE</b>						

17 MARS  
Société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros  
Siège social : 4 rue Lamartine 93310 LE PRE SAINT GERVAIS  
444 737 670 RCS BOBIGNY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice de 140 641,33 euros de la manière suivante :

-au compte AUTRES RESERVES	90 641,33 euros
-à titre de DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	50 000,00 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte des distributions de dividende effectuées au cours des trois derniers exercices :

- Exercice 2021 : 100 000,00 euros
- Exercice 2020 : NEANT
- Exercice 2019 : NEANT
- 

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme  
Le Président

